

INSPECTION TÉLÉVISUELLE DE CANALISATION

Le contrôle est effectué suivant la norme EN 13508-2, respectivement NF - 17020.

Le contrôle peut être effectué suivant la norme EN 13508-1, respectivement DWA-M 149-5 et le système de codage correspond à la norme EN 13508-2. A la demande le codage est complété suivant la norme DWA-M 149-2 ou ISYBAU.

L'inspection de canalisations d'un diamètre de 40 à 2.000 mm permet de relever et de localiser les non-conformités :

-  Anomalies d'assemblage (déboitement, déviation angulaire, joints ...)
-  Anomalies de géométrie (changement de section, de pente,
-  Anomalies d'étanchéité visibles
-  Fissures
-  Déformation (ovalisations, effondrements, écrasement, perforation ...)
-  Obstructions (Sédiments, racines, branchements pénétrants ...)
-  Raccordement de branchement
-  Anomalies du regard (Cunette, tampon, échelons ...)
-  Détection des réseaux enterrés